

## REGLEMENT INTERIEUR CLUB DES SUPPORTERS

- 1. Lors de sa première adhésion, le supporter reçoit un tee-shirt Supporter. Ce tee-shirt doit impérativement être porté lors des rencontres à domicile dans la Tribune Pays de Loire.
- 2. Les billets d'entrée à Cholet Basket sont cessibles, sous réserve du port du tee-shirt et du respect du règlement intérieur du Club des Supporters.

Les billets ne seront délivrés que par série de cinq matches.

3. En adhérant au Club des Supporters, le supporter à la possibilité de choisir sa place à l'intérieur de la zone réservée au Club des Supporters. Cette place lui est attribuée pour la saison entière.

En aucun cas, ce dernier ne sera autorisé à s'asseoir ailleurs que sur la place qui lui est réservée. Le non-respect de cette règle sera sanctionné par une exclusion temporaire de salle.

- 4. La bonne marche du Club des Supporters suppose un minimum de règles à respecter :
  - Respecter les règles de sécurité mises en place dans l'enceinte de la Meilleraie.
  - Respecter les équipes adverses (joueurs et dirigeants) et les arbitres. Notre attitude avec les autres clubs de supporters doit être courtoise et amicale. Le fair play doit être un leit motiv.
  - Adopter un comportement correct. Les débordements, les violences, le jet de projectiles et autres comportements dangereux seront passibles de sanctions.

5.	L'adhésion au "Club des Supporters" entraîne l'acceptation, sans restriction du présent
	règlement. Tout manquement entraînera une sanction ou une exclusion définitive.

Fait à	, le	
Président de Cholet Bask Patrick CHIRON	et	Signature de l'adhérent : Nom : Prénom